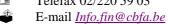
Rachats d'actions propres Reporting

Document à transmettre à la CBFA Contrôle de l'information et des marchés financiers

Rue du Congrès 12-14 1000 Bruxelles

☐ Téléfax 02/220 59 03



Périodicité : reporting à effectuer au plus tard à la fin de la septième journée boursière suivant la date d'exécution des opérations

	F					
Eme	tteur		ECONOCOM GROUP SA/NV			
Personne de contact			Galliane Touze - +33 1 41 67 46 53			
	Date de l'AG ayant au rachat, ou autre justific	torisé le programme de cation	28 septembre 2011			
	Durée autorisée du pro	ogramme	5 ans à compter du 28 septembre 2011			
	Fourchette de prix de i	rachat autorisée	Entre 6 (six) et 36 (trente six) euros			
-	Nombre total de titres	émis	26 172 897			
Partie 1	Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées		20%, soit 5 234 579			
	Nombre de titres rache programme	etés depuis le début du	3195			
	Nombre de titres cédés	S	Date(s) décision			
	Nombre de titres annu	lés	Date(s) décision			
	Nombre de titres en porteng (07.11.2011)		977 814			
	Nombre de titres déter directe	nus par une filiale	0			
	Cette partie est à compléter uniquement si vous souhaitez bénéficier du régime dérogatoire en matière d'abus de marché pour les opérations de rachat d'actions propres (article 25, § 2, dernier alinéa, de la loi du 2 août 2002 et règlement CE n° 2273/2003)					
	Objectif du programm	e de rachat				
	Date et mode de la pul relative au programme					
	Date de la dernière con aux opérations effectu					
Partie 2	Programme de rachat j	planifié	OUI – NON (si oui, joindre le calendrier)			
	le programme est rend		olume quotidien moyen du mois précédant celui au cours duquel uotidien moyen des 20 jours de négociation précédant le jour de			
	En cas de dépassement de ce plafond	Date de notification préalable à la CBFA				
		Date de notification au public				
	L'émetteur est un étab une entreprise d'invest		□ OUI – □ NON			
	Le programme de rach entreprise d'investisse établissement de crédi	ment ou un	☐ OUI – ☐ NON Si oui, identité du gestionnaire et date de la convention *			
			* Transmettre une copie à la CBFA lors de la conclusion			

	Date	Heure (1)	Méthode de négociation	Opération	Quantité	Prix	Références (1) (2)
	31.10.2011		En Bourse	Achat	2 378	12.80	
	02.11.2011		En Bourse	Achat	817	12.80	
				-			
1.2)							
int 4							
re po							
ulaiı							
circ							
t (cf.							
acha							
de r							
Partie 3 Relevé des opérations de rachat (cf. circulaire point 4.2)							
oérat							
es of							
vé d							
Rele							
tie 3				_			
Part							
	(1) A compléter uniquem						

⁽¹⁾ A compléter uniquement en cas d'application du régime dérogatoire
(2) Cf. article 5, paragraphe 1, du règlement CE n° 2273/2003 : prix de la dernière opération indépendante ou de l'offre indépendante actuelle la plus élevée